

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

– V2 –

0 – Note de Présentation Non Technique

## Ouverture d'une carrière de basalte Carrière Sous-les-Monts

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Thibéry

## MAITRE D'OUVRAGE



CARRIERES DES ROCHES BLEUES

Route de Pézenas

Lieu-dit NAFFRIE

34 630 Saint-Thibéry

Tél. : 04 67 77 13 36

RCS 385 334 925

[www.materiaux.eiffageroute.com/carrieres-roches-bleues](http://www.materiaux.eiffageroute.com/carrieres-roches-bleues)

## REALISATION DE L'ETUDE



ARTIFEX

4 rue Jean le Rond d'Alembert

81000 Albi

Tél. : 05 63 48 10 33

[contact@ARTIFEX-conseil.fr](mailto:contact@ARTIFEX-conseil.fr)

RCS 502 363 948

[www.ARTIFEX-conseil.fr](http://www.ARTIFEX-conseil.fr)

<b>A</b>	<b>PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 1</b>	<b>NATURE DE LA DEMANDE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.</b>	<b>LA SOCIETE CRB .....</b>	<b>5</b>
<b>II.</b>	<b>L'ACTIVITE SUR LE SECTEUR DE SAINT-THIBERY .....</b>	<b>5</b>
<b>III.</b>	<b>LA DEMANDE D'OUVERTURE DE CARRIERE .....</b>	<b>6</b>
	1. Principales motivations du projet.....	7
	2. Nature des matériaux .....	9
	3. Maintenir les possibilités de remblaiement.....	9
	4. Présentation succincte du projet.....	9
	5. Historique du dossier .....	10
<b>PARTIE 2</b>	<b>LOCALISATION DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE 3</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>12</b>
<b>I.</b>	<b>CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>12</b>
	1. Caractéristiques du projet .....	12
	2. Classement règlementaire.....	13
	2.1. Nomenclature ICPE.....	13
	2.2. Rubrique Loi sur l'eau.....	13
	2.3. Autres classements réglementaires.....	13
<b>II.</b>	<b>L'EXPLOITATION .....</b>	<b>14</b>
	1. Principe d'exploitation .....	14
	2. Principe de fonctionnement .....	14
	3. Projet d'exploitation .....	15
	4. Accueil de matériaux extérieurs .....	17
<b>PARTIE 4</b>	<b>REMISE EN ETAT.....</b>	<b>18</b>

## INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Implantation de la société sur le secteur de Saint-Thibéry .....	6
Illustration 2 : Localisation de l'emprise de la demande dans le territoire communale.....	11
Illustration 3 : Localisation du projet .....	11
Illustration 4 : Emprise de l'exploitation .....	12
Illustration 5 : Phasage d'exploitation projeté.....	16
Illustration 6 : Projet schématique de remise en état.....	19

A

---

## PRESENTATION DU PROJET



# PARTIE 1 NATURE DE LA DEMANDE

## I. LA SOCIETE CRB

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (CRB), filiale du groupe EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, exploite depuis une centaine d'années des gisements de roches massives dans le département de l'Hérault et notamment dans le secteur de Saint-Thibéry.

Les sites présents sur le département sont :

- **Les sites de Saint-Thibéry**, décrits plus loin dans le paragraphe suivant ;
- La **carrière de Usclas-du-Bosc** qui exploite un gisement de roche calcaire depuis 1980. Le site propose du négoce de matériaux ainsi qu'un service d'accueil des matériaux inertes pour le réaménagement du site. La carrière a été récemment renouvelée jusqu'en 2046 pour une production maximale de 150 kt/an ;
- Le **site de la SOVAMI** à Grabels, est un centre d'enfouissement et de recyclage, spécialisé dans l'accueil de matériaux inertes non dangereux du BTP. Le site dispose également d'une plateforme de négoce ;
- Le **dépôt de Fabrègues** spécialisé dans le transit et la vente de matériaux minéraux. Ce site permet notamment la commercialisation des produits des sites de Saint-Thibéry.

Les matériaux produits par la société CRB sont utilisés dans le cadre de projets majeurs pour le département. En effet, la société CRB a participé à la construction des voies du TRAM à Montpellier, au dédoublement des voies autoroutières au niveau de l'agglomération montpelliéraine, à la réalisation de la digue de Port-la-Nouvelle, à la réfection des couches de roulement du viaduc de Millau et sur de nombreux tronçons autoroutiers A75 et A9 (axe majeur européen reliant l'Italie à l'Espagne).

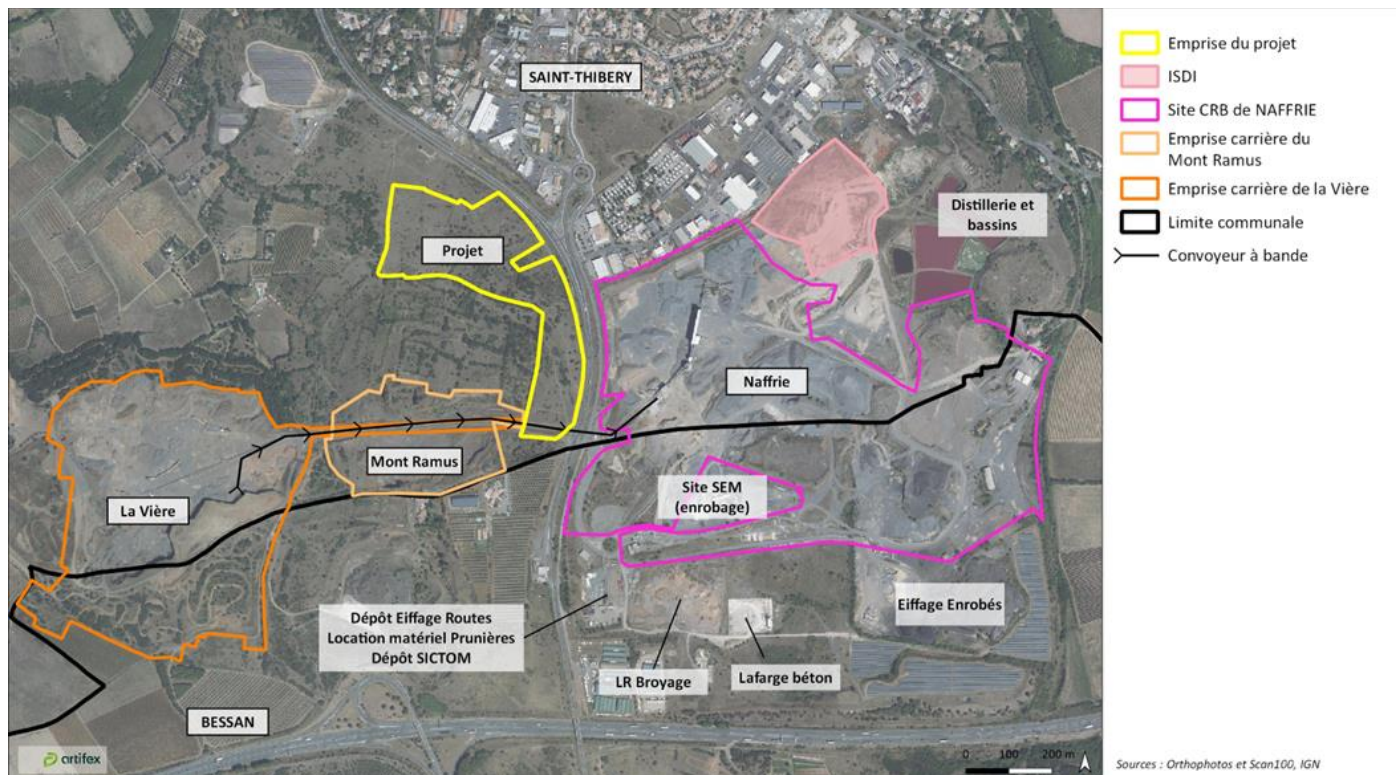
## II. L'ACTIVITE SUR LE SECTEUR DE SAINT-THIBERY

Sur le secteur de Saint-Thibéry, la société CRB exploite les sites suivants :

- La **carrière de « La Vière »**, qui est implantée sur les communes de Saint-Thibéry et de Bessan, est autorisée à extraire des matériaux basaltiques jusqu'en 2033. La production moyenne autorisée est de 500 kt (800 kt maximum). Les matériaux extraits sont prétraités sur place à l'aide d'installations de traitement mobiles (crible/concasseur). Ils sont ensuite transportés par convoyeur à bandes capoté jusqu'au site de traitement et de négoce de « Naffrie ». Ce dernier prend place sur le site de la carrière historique de la commune de Saint-Thibéry, dont l'activité extractive a été stoppée il y a une dizaine d'années. Les réserves autorisées de ce site seront prochainement épuisées. La nouvelle carrière, objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale, viendra en remplacement de ce site.
- La **carrière du « Mont Ramus »**, autorisée jusqu'en été 2023 mais dont l'activité d'extraction est achevée, permettrait l'exploitation d'un gisement de pouzzolane conjointement avec la société EUROPOZZOLANE, sur la commune de Saint-Thibéry. La capacité moyenne d'extraction des matériaux était de 20 Kt/an.
- Le **site de traitement et négoce de « Naffrie »**, localisé sur les communes de Saint-Thibéry et Bessan, est autorisé sans limitation de durée. Les installations de traitement sont essentiellement alimentées avec les matériaux issus de la carrière de « La Vière ». Le traitement consiste principalement au concassage et criblage du basalte extrait afin de produire des granulats et des ballasts répondant à la demande locale. Une plateforme de recyclage de matériaux inertes (accueil, contrôle, tri et concassage/criblage) ainsi qu'une activité de négoce sont également présentes sur le site.
- Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** est présente en partie Nord-Est du site de « Naffrie ». Autorisée en 2017 pour 10 années, cette installation est actuellement en fin d'activité sa capacité de stockage arrive à terme.

Illustration 1 : Implantation de la société sur le secteur de Saint-Thibéry

Réalisation : ARTIFEX 2023 Source : CRB



Il apparaît donc nécessaire à la société CRB de renouveler ses réserves par le remplacement de la carrière de « La Vière », dernier site d'extraction de basalte encore en activité, dont le gisement sera épuisé sur l'année 2024. Pour cela, le site du projet localisé au lieu-dit de « Sous les Monts », permettrait de pallier l'épuisement des réserves de « La Vière » ainsi qu'à pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local.

En effet, au niveau de la zone d'activité de « Naffrie », de nombreuses activités dépendent des matériaux de la société CRB comme :

- Des installations de traitement et lavage des matériaux (CRB) associé à un site de transit et de négoce de granulats. Ce site permet également l'accueil, le tri et le recyclage de matériaux inertes du secteur de Saint-Thibéry ;
- Une centrale d'enrobés à froid Eiffage ;
- Une centrale d'enrobés à chaud (société SEM) ;
- Une centrale à béton (Lafarge) ;
- Une agence de la branche Travaux Publics d'Eiffage ;
- Un laboratoire d'analyses (Eiffage).

De plus, le convoyeur électrique utilisé sur le site de « La Vière », positionné en limite de l'emprise du projet, sera dévié, une fois l'activité d'extraction terminée sur le site, et réemployé sur le site de « Sous les Monts ». Cela permettra notamment d'assurer une évacuation des matériaux bruts vers le site de traitement de « Naffrie » sans employer de camions ou tombereaux, et ainsi limiter l'empreinte carbone de l'activité.

### III. LA DEMANDE D'OUVERTURE DE CARRIÈRE

Il apparaît donc nécessaire à la société CRB de renouveler ses réserves pour le remplacement de la carrière de « La Vière », dernier site d'extraction de basalte du secteur, dont le gisement sera épuisé sur l'année 2024. Le projet d'ouverture d'une carrière, dite de « Sous les Monts », permettrait de pallier l'épuisement des réserves de « La Vière » et ainsi de pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local.



## 1. PRINCIPALES MOTIVATIONS DU PROJET

Globalement, le projet d'ouverture de la carrière « Sous les Monts » est motivé par :

- La volonté de la société de pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local et en sécurisant les emplois ;
- L'épuisement des réserves de la carrière de « La Vière » voisine qui approvisionne actuellement en matériaux bruts basaltiques les installations de « Naffrie » ;
- La présence d'un gisement de matériau basaltique qui, par sa qualité et sa localisation à proximité du site de traitement de matériaux de « Naffrie », présente un intérêt économique ;
- La possibilité de réutiliser les infrastructures et installations existantes de traitement de matériaux, y compris le convoyeur électrique qui permet une liaison entre le site d'extraction et les installations.
- L'implantation du site sur un territoire en développement à proximité d'axes autoroutiers permettant un approvisionnement à plus grande échelle ;
- Le soutien des élus dans ce projet d'ouverture de carrière ;
- L'acceptabilité locale du projet
- La possibilité de prendre en charge des déblais inertes pour recyclage, au niveau du site de « Naffrie », et des matériaux inertes non recyclables (demande croissante), afin de les valoriser en remblai dans le cadre du projet de remise en état du site de « Sous-les-Monts ».

Le tableau ci-dessous synthétise ces raisons.

Raison	Argumentaire
Maintenir une activité de production de granulats sur le secteur	<p>La société dispose de la maîtrise foncière des terrains. Elle dispose également de la connaissance du gisement (similaire à celui de « La Vière ») et des équipements sur le secteur de Saint-Thibéry, lui permettant de mener à bien l'exploitation d'une carrière.</p> <p>Le site de « Naffrie », ancienne carrière CRB limitrophe au site de « Sous les Monts » accueille le site de traitement de la société permettant la production de granulats de différentes granulométries, répondant à la demande locale. Ces installations sont dimensionnées pour le traitement de matériaux basaltiques.</p> <p>De plus, le site de « Naffrie » accueille également plusieurs activités directement dépendantes d'un approvisionnement local en granulats basaltiques : centrale à béton (LAFARGE), centrale d'enrobage à chaud (SEM), centrale d'enrobage à froid (EIFFAGE), activité du TP (EIFFAGE)...</p>
Compenser l'épuisement des réserves locales	<p>Les réserves accessibles de la carrière de « La Vière » ne permettront pas d'arriver au terme de son autorisation (2033), la fin du gisement étant estimé sur l'année 2024. L'ouverture d'une nouvelle carrière permettra de pérenniser la production de matériaux basaltiques sur 7 à 8 années.</p>
Contexte géologique et géographique	<p>Sur le département, peu de gisements basaltiques exploitables sont présents. A l'échelle de la commune, les 3 volcans formant le complexe du Mont Ramus sont à l'origine de coulées basaltiques, celles-ci font l'objet d'exploitation depuis une centaine d'années. Aujourd'hui, du fait des exploitations passées et actuelles, du développement de l'urbanisation, de la géologie locale et des contraintes d'accès, seul un site est favorable à l'ouverture d'une activité d'extraction de basalte.</p> <p>Le site identifié se localise à proximité direct du site de « Naffrie » qui accueille, en plus des installations de traitement CRB, de nombreuses activités dépendantes d'un approvisionnement local en granulats. La proximité du site de « Naffrie » permettra également de réutiliser le convoyeur à bandes et le passage sous la RD13 existants afin de transférer les matériaux extraits jusqu'au site de traitement sans engendrer un trafic routier.</p>
Participer économiquement à la vie de la collectivité	<p>Le projet prend place sur un territoire en développement concerné par de nombreux projets. L'ensemble de ces projets traduisent le fort développement du secteur de Saint-Thibéry. Ce développement est, en partie, lié à la présence du site de « Naffrie » et dépendant de la possibilité</p>



	<p>d'un approvisionnement local en matériaux. La société CRB souhaite continuer à s'inscrire dans ce contexte de développement en pérennisant sa présence et son activité locale.</p> <p>Les retombées économiques et la contribution des activités carrières et de TP présentes sur le secteur bénéficient largement aux territoires sur lesquels elles s'exercent en ancrant une activité pérenne qui est vectrice de développement économique et social et en contribuant aussi significativement au financement des collectivités territoriales.</p>
<b>Soutien local</b>	<p>La commune de Saint-Thibéry est favorable au projet et a initié en 2023 une procédure de déclaration de projet visant la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet de carrière.</p> <p>La société CRB a ainsi informé en amont et régulièrement les élus, la population riveraine et l'administration de la demande d'autorisation concernant le projet de « Sous les Monts », ce qui a permis aux parties prenantes locales de participer à la construction de ce projet.</p>
<b>Possibilité de prise en charge des déblais inertes</b>	<p>La société CRB s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en proposant sur son site de « Naffrie » la prise en charge des déblais inertes de chantier, permettant de favoriser le double fret et limiter le trafic routier, et le choix entre des granulats basaltiques, calcaires et recyclés. L'accueil des inertes de chantier sur le site de « Naffrie » induit la nécessité de disposer d'un site de prise en charge des matériaux non recyclables. Cette prise en charge est actuellement assurée par les autres sites que la société dispose sur le secteur de Saint-Thibéry mais dont les capacités d'accueil devront être rapidement consolidées.</p>
<b>Préserver les emplois liés</b>	<p>Il est important de souligner que le prix du granulat augmente proportionnellement à la distance qu'il parcourt. Précisément, son prix double tous les 50 kilomètres. Ainsi, l'extraction et la production de granulats sur le secteur de Saint-Thibéry, permettent de proposer des prix soutenables pour les collectivités, les particuliers et les entreprises locales.</p> <p>La pérennité de la société CRB sur le secteur dépend donc du renouvellement des réserves de matériaux basaltiques. En effet, l'arrêt de l'activité d'extraction de la société sur le secteur, nécessiterait un approvisionnement en matériaux depuis des sites plus éloignés et engendrerait une augmentation des coûts de la matière première remettant en cause l'implantation et la pérennité de nombreuses activités du secteur du BTP et notamment les entreprises dépendantes de granulats implantées au niveau de « Naffrie ».</p> <p>La société CRB emploie sur la commune une trentaine de personnes. A cela, s'ajoute les emplois des activités directement associées, soit près de 200 emplois (centrale d'enrobés SEM, EIFFAGE TP...)</p>
<b>Répondre aux besoins</b>	<p>La société CRB fournit au territoire un matériau de première importance, vitale pour assurer les politiques publiques locales en faveur de l'aménagement du territoire. Mais aussi pour tout un tissu professionnel local (BTP) dont l'accès aisé à des granulats est de première importance pour l'exercice de leur activité.</p> <p>Au regard de ces données de la région Occitanie, il apparaît qu'à l'échelle régionale, la consommation de granulats est soutenue. Sans renouvellement des réserves de granulats exploitables, une situation de tension aigue va s'installer entre une offre en rapide décroissance et une demande que l'on peut supposer stable.</p> <p>La diminution du nombre de sites producteurs va se traduire par un ajustement interbassin, soit une augmentation de la distance de transport des granulats encore produits et leur lieu d'utilisation (enjeux environnementaux, répercussion des coûts de transport...).</p> <p>Bien que les importants chantiers du secteur (doublement A9, contournement Montpellier-Nîmes) aient récemment engendré une production exceptionnelle de granulats sur le bassin de consommation, l'équilibre production/consommation reste précaire. Le projet participera à maintenir l'équilibre du bassin Hérault-Nîmes Uzès.</p>

**Cette analyse traduit la nécessité de maintenir une extraction de matériaux basaltiques sur le secteur de Saint-Thibéry dans une zone proche du site de « Naffrie » qui concentre les principaux consommateurs.**





## 2. NATURE DES MATERIAUX

Il est important de souligner que les granulats basaltiques présentent des caractéristiques intéressantes pour les usages souhaités par CRB et ses clients : résistance élevée (caractéristiques de résistantes aux chocs, aux frottements et au polissage). Ainsi, le basalte, du fait de ses performances satisfait entièrement aux spécifications techniques pour une utilisation dans le domaine routier et notamment pour les couches de roulement.

Du fait de l'absence d'autres exploitations de basaltes dans un large secteur (une petite carrière sur l'Hérault est en cours de fermeture), la société CRB approvisionne aujourd'hui bon nombre des chantiers autoroutiers du département et est sollicitée sur d'autres départements d'Occitanie et de PACA pour fournir des matériaux nécessaires à la création ou réfection des couches de roulement des axes routiers à forte fréquentation.

Les matériaux produits sont également utilisés pour les voies de chemin de fer (ballast). L'importance du basalte dans les projets d'aménagement ferroviaire a d'ailleurs engendré le classement des coulées basaltiques de Saint-Thibéry en Gisement d'Intérêt Régional.

## 3. MAINTENIR LES POSSIBILITES DE REMBLAIEMENT

La société CRB s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en proposant sur son site de « Naffrie » la prise en charge des déchets inertes de chantier. Cette activité d'accueil fait l'objet d'une procédure stricte afin d'assurer l'absence de risque de polluants dans les matériaux. Après accueil et contrôle, ces matériaux sont triés afin de séparer les matériaux recyclables en granulats des autres. Ainsi, sur le site de « Naffrie » des granulats de seconde vie sont produits. Ils sont proposés, lorsque cela est possible en terme de caractéristiques techniques, en remplacement des granulats basaltiques. Ainsi, la société fournit à ses clients le matériau qui convient le mieux à l'utilisation souhaitée, permettant ainsi d'assurer une économie de la ressource primaire.

L'accueil des inertes de chantier sur le site de « Naffrie » induit la nécessité de disposer d'un site de prise en charge des matériaux non recyclables. Cette prise en charge est actuellement assurée par l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) de la société dont les capacités de remplissage sont atteintes et, prochainement, par la carrière de « La Vière » dans le cadre de son réaménagement. Cependant, les capacités d'accueil sur le secteur sont limitées et sans l'ouverture d'une nouvelle zone de remblaiement, cette gestion locale des déblais de chantiers pourrait être remise en cause.

La réflexion sur la remise en état du site de « Sous les Monts » après son exploitation, réflexion menée conjointement avec la Mairie de Saint-Thibéry, a permis de privilégier un remblaiement complet de la fosse. Ainsi, à la fin de l'autorisation, un terrain similaire à l'état actuel sera restitué.

## 4. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet, aujourd'hui porté par de la société CRB, prévoit **une production de 450 000 tonnes par an en moyenne et 700 000 tonnes au maximum**. Ces volumes ont été définis en prenant en compte la demande locale traduit par le rythme de production du site de « La Vière ». En effet, l'exploitation sur le site de « Sous les Monts » viendra en remplacement de celle actuellement en exploitation sur le site de « La Vière ».

L'emprise de la demande se compose de terrains d'une superficie de 10,86 ha. Néanmoins l'extraction des terrains concerne environ 7,6 ha.

Une activité contrôlée **d'accueil de matériaux inertes** sera également mise en place afin de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains. Le volume annuel accueilli augmentera au fur et à mesure de l'ouverture de la fosse. Sur la fin de l'autorisation, ce rythme d'accueil sera de l'ordre de **100 000 à 150 000 m<sup>3</sup>/an** de matériaux inertes.

La durée d'activité sera de 7 à 8 années pour l'extraction et 11 années d'accueil de matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement de la fosse (partiellement à cheval avec l'activité d'extraction). Ainsi, la demande est faite pour une durée de **15 ans**.



## 5. HISTORIQUE DU DOSSIER

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (dit CRB) a déposé le 29 août 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'ouverture d'une carrière de basalte, sur le site de Sous-les-Monts, commune de Saint-Thibéry. L'ouverture de cette carrière a pour objectif de remplacer la carrière actuelle de la Vière, présente à proximité, dont les réserves exploitables seront prochainement épuisées et, ainsi, de pérenniser une production locale de basalte, matériaux indispensables à la société et à ses clients

Après examen de ce dossier déposé le 29 août 2023, plusieurs avis ont été transmis à CRB par les services instructeurs :

- Service Aménagement des Territoires (SAT) de la DDTM34 le 1 septembre 2023 ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 34) le 6 septembre 2023 ;
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) le 11 septembre 2023 ;
- Service Agriculture et Forêt (SAF) de la DDTM34 le 21 septembre 2023 ;
- Service Eau, Risques et Nature (SERN) de la DDTM34 le 25 septembre 2023 et mail du 9 décembre 2023 ;
- DREAL biodiversité le 24 octobre 2023.

En décembre 2023, la société CRB a transmis une réponse point par point à ces différents avis. Ce mémoire en réponse est présenté en annexe 20 du **Tome 6 - Annexes**. La présente version du dossier de demande d'autorisation environnementale intègre ces compléments afin de constituer un document autoportant pour la poursuite de la procédure.

En parallèle, un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » a été réalisé et déposé auprès du service instructeur.

## PARTIE 2 LOCALISATION DU PROJET

Le site se localise au Sud de la France métropolitaine, dans la région Occitanie, au sein du département de l'Hérault (34). Le site s'implante sur la commune de Saint-Thibéry située au Sud du département.

Illustration 2 : Localisation de l'emprise de la demande dans le territoire communale

Réalisation : ARTIFEX 2023

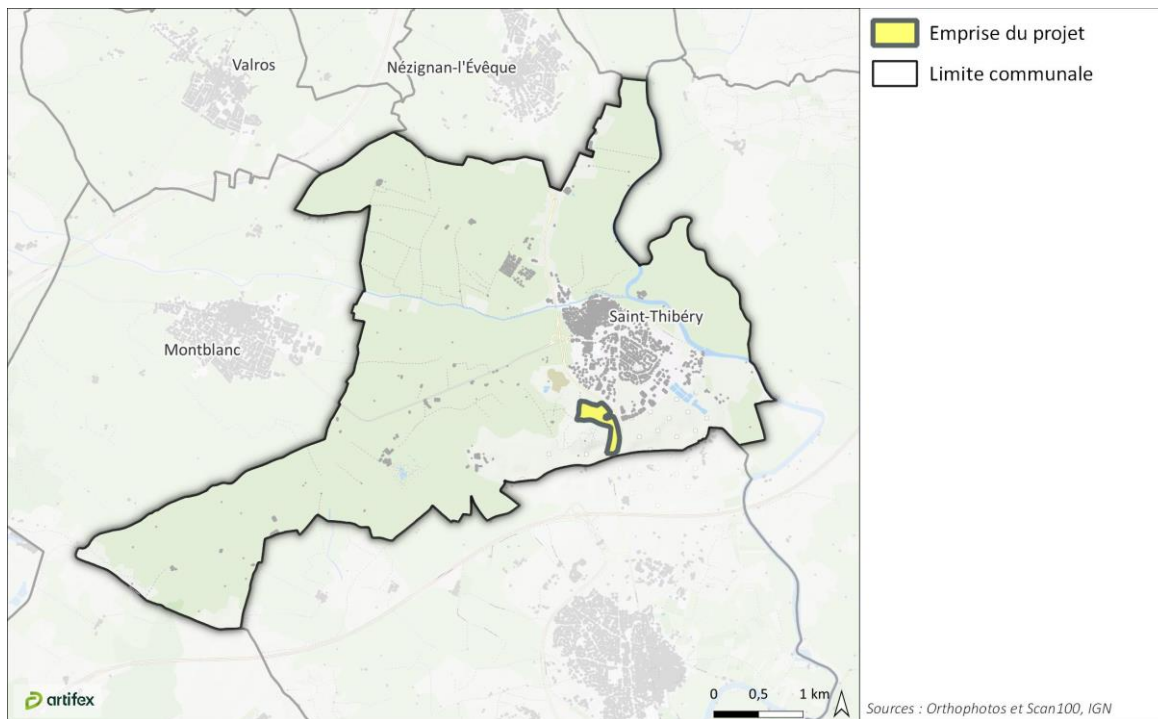
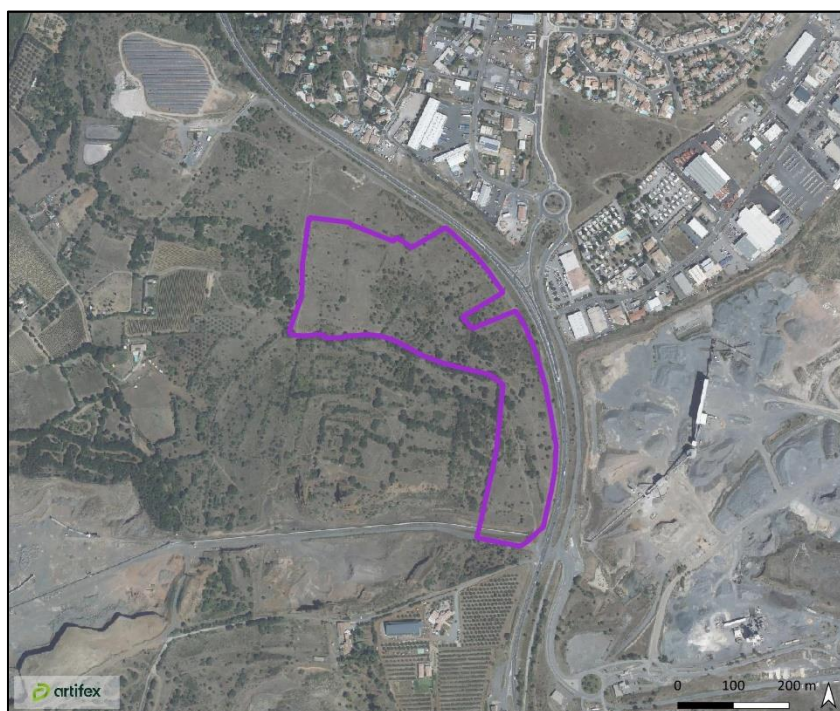


Illustration 3 : Localisation du projet

Réalisation : ARTIFEX 2023



L'emprise du projet, objet de la présente demande, correspond principalement à une vaste friche méditerranéenne relativement homogène et ponctuée de boisements de formations arbustives thermophiles. Le site se localise en pied du Mont Ramus, bordé à l'Est et au Nord par une route communale, permettant aujourd'hui l'accès à la déchetterie, et par la D13.

## PARTIE 3 DESCRIPTION DU PROJET

### I. CADRE REGLEMENTAIRE

#### 1. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet, objet de la présente demande, concerne une ouverture de carrière sur la commune de Saint-Thibéry. Ce site permettrait l'extraction de matériaux basaltiques qui seront concassés, puis acheminés par le convoyeur à bandes existant jusqu'au site de traitement et de négoce de la société, également implanté sur la commune de Saint-Thibéry. L'exploitation de la carrière de « Sous les Monts » permettra ainsi la production de granulats à destination du secteur des travaux publics, de la production d'enrobés et de béton prêt à l'emploi.

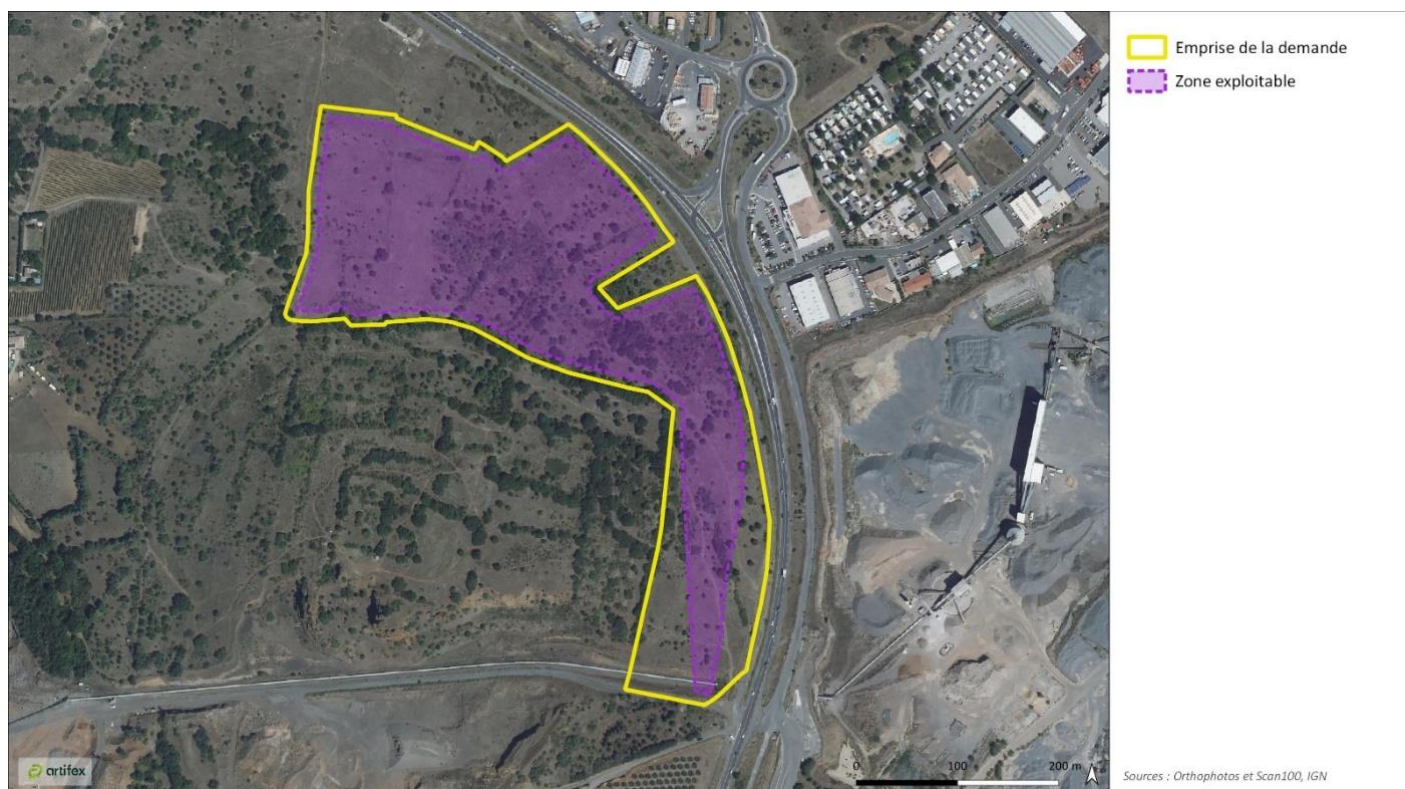
Les caractéristiques principales du projet sont présentées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques	Projet
Surface de la carrière	10 ha 86 a 00 ca
Surface exploitable	Environ 7,6 ha
Durée demandée	15 ans : 7 à 8 années d'extraction / 11 années de remblaiement et remise en état (dès N+4)
Production annuelle moyenne	450 000 tonnes
Production annuelle maximale	700 000 tonnes
Accueil de matériaux extérieurs	Uniquement des inertes : 250 kt en moyenne par an

La cartographie en suivant présente l'emprise du projet, objet de la demande, ainsi que le positionnement de la zone exploitable.

Illustration 4 : Emprise de l'exploitation

Réalisation : ARTIFEX 2023



## 2. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE

### 2.1. Nomenclature ICPE

Les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernées par le présent projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Désignation de l'activité	Seuil de classement	Capacité de l'activité	Régime
2510-1	Exploitation de carrière	-	-	<b>Autorisation</b>
2515 - 1	Installation de broyage, concassage, criblage, [...]	Supérieur à 40kW mais inférieur ou égal à 200kW : Déclaration Supérieur à 200kW : Enregistrement	De l'ordre de 520 kW soit supérieur à 200 kW	Enregistrement
2517-2	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	Supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> mais inférieur ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> : <b>Déclaration</b> Supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> : <b>Enregistrement</b>	Surface de transit de matériaux de l'ordre de 5 000 à 8 000 m <sup>2</sup>	Déclaration

Le régime de classement est défini en fonction du seuil indiqué dans la nomenclature des installations classées. A partir du moment où un établissement comporte plusieurs installations classées dont l'une est soumise à autorisation, le principe de connexité (Code de l'Environnement) amène à considérer que l'ensemble est soumis à autorisation.

---

**Ainsi, le site est soumis à autorisation préfectorale au titre de la nomenclature des Installations Classées.**

---

### 2.2. Rubrique Loi sur l'eau

L'activité du site est également soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau pour les rubriques suivantes :

- Mise en place de 3 piézomètres (régime de la déclaration) ;
- Modification locale des écoulements des eaux pluviales (régime de la déclaration).

---

**Le projet est donc soumis à déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'Eau.**

---

### 2.3. Autres classements réglementaires

- **Espèces protégées**

Un diagnostic écologique a été réalisé sur les terrains concernés par la demande d'autorisation d'exploiter. Ce dernier a permis, dans un premier temps, de dresser un état des lieux écologique du site et d'évaluer ses enjeux, et, dans un second temps, d'établir les effets projetés de l'exploitation prévue sur le milieu naturel. Des mesures visant à Eviter et Réduire les impacts identifiés ont été établies. Ceux-ci sont présentés dans le **Tome 3 – Etude d'Impact Environnementale**. La mise en place des mesures préconisées permet de maîtriser les incidences potentielles du projet sur le milieu naturel local et notamment sur les espèces protégées. Afin de tenir compte des remarques des services biodiversité, l'étude d'impact a été complétée et une demande de dérogation relative au Psammodrome d'Edwards et aux chiroptères arboricoles a été déposée.

---

**Le projet a donc fait l'objet d'une demande de dérogation « espèces protégées ».**

---

- **Autorisation de défrichement**

Des échanges ont eu lieu entre la société CRB et le service forêt de la DDTM 34 et ont permis de valider l'absence de soumission à demande d'autorisation de défrichement.

---

**Le projet n'est pas soumis à autorisation de défrichement.**

---



## II. L'EXPLOITATION

### 1. PRINCIPE D'EXPLOITATION

Le projet consiste en l'**exploitation d'une coulée basaltique** sur la commune de Saint-Thibéry. Un **traitement primaire** sera réalisé sur la carrière, puis les matériaux seront dirigés, via un convoyeur à bandes capoté, vers le site de « Naffrie » pour traitement et commercialisation. Une activité **d'accueil de matériaux inertes** sera également mise en place afin de valoriser les matériaux non recyclables du secteur et de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains.

La durée d'activité sera de 7 à 8 années pour l'extraction et 11 années d'accueil de matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement de la fosse (partiellement concomitante avec l'activité d'extraction). Ainsi, la demande est faite pour une durée de **15 ans**.

L'activité projetée sur le site de « Sous-les-Monts » sera identique à celles de la carrière de « La Vière », ce site étant destiné à remplacer cette carrière donc l'extraction sera achevée sur l'année 2024. Ainsi, l'extraction sur le site de « Sous-les-Monts » ne sera initiée qu'une fois l'exploitation du gisement de « La Vière » achevée.

Globalement, l'activité sur le site se décomposera sous les opérations suivantes :

- **Préparation des terrains** : il s'agit de réaliser le débroussaillage des zones visées par l'activité puis de décaper les stériles recouvrant le gisement (terres végétales surmontant des scories basaltiques, des argiles rouges ou des marnes jaunes suivant la zone). Ces 2 opérations sont réalisées à l'avancée, ainsi seule les zones qui seront exploitées en suivant sont débroussaillées et décapées. De même, conformément aux prescriptions de la DDTM34, les terrains périphériques à l'extraction (bande de 50 m environ) seront nettoyés. Cette opération permettra de maîtriser l'incidence d'un départ de feu sur ou autour de la carrière. Il ne s'agira pas de retirer la totalité de la végétation mais uniquement d'effectuer des opérations de fauche, de procéder à l'enlèvement/déplacement du bois mort et l'éclaircissement de la végétation.
- **Exploitation du gisement** : il s'agit d'extraire le gisement de matériaux basaltiques sur la totalité de l'épaisseur de la coulée par minage ;
- **Traitement primaire** : les matériaux abattus sont repris à la pelle qui alimente un groupe de traitement primaire ;
- **Evacuation** : en sortie du concasseur, un convoyeur à bandes permet l'évacuation des matériaux en direction du site de traitement de la société. Ainsi, les matériaux extraits sur le site de « Sous les Monts » seront acheminés vers le site de traitement de « Naffrie » pour la traitement secondaire et tertiaire afin de produire des granulats répondant à la demande. A noter que les blocs extraits sur le site de « Sous les Monts », pour fournir des enrochements, pourront être stockés temporairement sur le site après extraction puis évacués par camion, sans traitement primaire ;
- **Réaménagement** : au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction, les terrains exploités sont remblayés avec les stériles du site et des matériaux inertes extérieurs. A noter que les terres végétales décapées sont stockées en périphérie de la zone d'extraction et réutilisées en dernière couche pour restituer un horizon organique proche de l'état initial.

---

La méthode d'exploitation du gisement basaltique sera identique à celle de la carrière actuelle.

---

### 2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les horaires de fonctionnement du site seront de 7h à 18h tous les jours du lundi au vendredi. En cas de chantier exceptionnel, et après accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL 34), ces horaires pourront être étendues, période diurne uniquement.

Au niveau de la commune de Saint-Thibéry, 30 personnes sont employées sur les sites de la société CRB : carrières, site de traitement, ISDI, négoce, bureaux.... Globalement, l'extraction nécessitera la présence de 2 à 5 personnes sur le site.

---

Le fonctionnement de la nouvelle carrière sera similaire à celui du site de « La Vière » dont elle viendra en remplacement.

---

### 3. PROJET D'EXPLOITATION

L'activité envisagée sur le site de « Sous les Monts » sera menée à l'identique de celle de la carrière de « La Vière ». La production annuelle moyenne serait de 450 000 t, et de 700 000 t pour la production annuelle maximale. L'extraction s'effectuera par minage et engins de terrassement. Les matériaux seront ensuite concassés sur le site pour ensuite être transportés par convoyeur sur le site de « Naffrie ». Enfin, des matériaux inertes extérieurs non-recyclables seront pris en charge sur le site de « Sous les Monts » afin de les valoriser en remblai dans le cadre de la remise en état.

	Durée estimée	Extraction	Accueil d'inerte et remise en état
<b>Etape 1</b>	1,2 an	La première étape consistera en la création de l'accès au site. Depuis le Sud (piste existante) une nouvelle piste sera créée, s'enfonçant progressivement dans les formations de pouzzolane jusqu'à la cote 30 m NGF, et entamera sa coulée basaltique.	Les matériaux de découverte seront employés pour la création d'un merlon en limite Est/Nord-Est du site. Le reste sera stocké temporairement.
<b>Etape 2</b>	2,3 ans	Un premier palier d'exploitation sera créé depuis la piste, cote 30 m NGF.	Les matériaux de découverte seront stockés temporairement en attente de place suffisante sur le site pour leur réutilisation en remblais.
<b>Etape 3</b>	1,2 an	L'exploitation s'enfoncera dans la coulée basaltique jusqu'à la base de celle-ci (cote 20,5 m NGF)	Cette étape consiste en un approfondissement sur une zone extraite précédemment. Aucun stérile ne sera produit.
<b>Etape 4</b>	1,8 an	Le palier à 30 m NGF sera agrandi jusqu'en limite Nord de la zone exploitable.	A partir de cette étape, les stériles du site, stockés temporairement, seront repris pour remblayer la fosse d'extraction. En parallèle, des matériaux inertes extérieurs seront accueillis sur le site pour valorisation en remblais (le site de « Sous les Monts » venant progressivement en remplacement des autres sites de la société, assurant l'accueil de ces matériaux non recyclables en granulats). Il est estimé un accueil au rythme moyen de 100 000 m <sup>3</sup> /an.
<b>Etape 5</b>	1,3 an	Le carreau à 20,5 m NGF sera agrandi pour finir la consommation de la totalité du gisement exploitable du site.	Les stériles produits lors de l'agrandissement de la fosse seront directement employés en remblaiement sur les zones où l'extraction est achevée. Les inertes extérieurs continueront à être valorisés en remblais.
<b>Etape 6</b>	~7 ans	Aucune activité d'extraction ne sera menée sur cette dernière étape.	Cette dernière étape consistera uniquement en l'accueil de matériaux inertes extérieurs pour combler la fosse d'extraction. Un rythme moyen d'accueil de 150 000 m <sup>3</sup> /an est prévu sur ces 7 années permettant de remblayer entièrement la fosse et retrouver une morphologie proche du terrain naturel actuel.

Les illustrations suivantes localisent les 5 étapes d'extraction. La 6<sup>ème</sup> étape, consacrée au remblaiement, n'est pas représentée.

Illustration 5 : Phasage d'exploitation projeté  
Réalisation : ARTIFEX 2023







#### 4. ACCUEIL DE MATERIAUX EXTERIEURS

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES souhaite accueillir des déchets inertes non-recyclables, issus notamment de terrassement du BTP, dans le cadre de la remise en état de la carrière de « Sous-les-Monts ». Ces matériaux serviront à remblayer progressivement la fosse d'extraction afin de restituer un terrain proche de l'état initial.

Il est estimé que cette activité correspondra à l'accueil d'environ 2,6 millions de tonnes. L'accueil commencera après la quatrième année d'exploitation afin de laisser le temps à l'ouverture d'une fosse suffisamment large pour permettre un remblaiement coordonné sans gêner l'activité d'extraction. L'accueil se fera suivant un rythme moyen de 250 000 t/an sur 11 ans.

Une procédure stricte sera mise en place quant à leur accueil. Ainsi, ces matériaux seront contrôlés, enregistrés et triés. Les matériaux inertes extérieurs non recyclables seront apportés :

- Soit sur le site de « Naffrie » afin d'être enregistrés et triés avant d'être réorientés vers le site de « Sous-les-Monts » pour valorisation en remblais. Dans ce scénario, le double fret sera privilégié. Ainsi, les transporteurs apportant des matériaux inertes sur la carrière de « Sous-les-Monts » depuis « Naffrie » repartiront avec du tout-venant ;
- Soit directement sur la carrière de « Sous-les-Monts ». Afin d'assurer un suivi des matériaux accueillis un pont bascule sera mis en place.

Les déchets inertes non recyclables seront acheminés au niveau des zones de déchargement et de contrôle puis jusqu'à la zone de remblaiement, pour la remise en état du site.

---

**Une activité d'accueil de matériaux inertes, déjà présente sur les terrains autorisés de la société CRB, sera également mise en place sur la carrière de « Sous-les-Monts » afin de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains.**

**La procédure d'accueil des déchets inertes déjà en place sur les sites voisins, sera étendue sur le site de « Sous-les-Monts » et permettra d'assurer une traçabilité de ces matériaux (contrôle, suivi, enregistrement).**

---



## PARTIE 4 REMISE EN ETAT

La remise en état qui sera effectuée sur le site a été définie en adéquation avec les enjeux locaux, notamment écologiques, et l'utilisation souhaitée des terrains. Ainsi, la remise en état prévue visera à reconstituer un terrain similaire à l'état actuel, afin de restituer entièrement l'attrait du site pour la faune locale, et d'augmenter cet attrait par la mise en place d'aménagement complémentaire permettant de valoriser au mieux ce site pour la biodiversité locale. Dans le cadre de la remise en état du site, la société CRB sera accompagnée par des écologues et, si besoin, par paysagistes.

Les principes généraux de réaménagement qui seront respectés dans le cadre du projet sont les suivants :

- la remise en état sera réalisée au fur et à mesure de l'exploitation et du remblaiement (dès l'année N+4) ;
- la fosse sera entièrement comblée pour reconstituer un terrain similaire à l'état actuel ;
- le merlon paysager, créé le long de la route communale de la déchetterie dès le lancement de l'activité, sera laissé en place, il permettra de former un écran entre la zone urbanisée (routes, lotissement, ZA) et le site de « Sous les Monts » bordant le Mont Ramus ;
- le décapage exécuté sélectivement aura permis de préserver la terre végétale (stockées en merlons sur les zones à plus faible enjeux paysager ou sur des zones de stockage spécifiques), toutes ses propriétés agronomiques ainsi que la banque de graines présente. Cette terre végétale régalée en dernière couche favorisera une recolonisation rapide des terrains par une végétation similaire à l'état actuel ;
- les friches annuelles et vivaces qui se développeront sur le site, ponctuées de bosquets, favoriseront une occupation par la faune locale et créeront une transition douce entre la zone urbanisée et le Mont-Ramus aux milieux naturels plus fermés ;
- la création de haies sur les terrains réaménagés viendra compléter le merlon végétalisé et créera des connexions entre cette lisière et la végétation du Mont-Ramus ;
- les gîtes à reptiles qui auront été disséminés sur l'ensemble du site assureront une diversité complémentaire des habitats ;
- la noue conservée en pied du merlon végétalisé pourra former une zone fraîche venant compléter les habitats du site.

Enfin, un chemin sera recréé afin de raccorder la route de la déchetterie au réseau de sentiers parcourant le Mont Ramus. En complément du sentier créé dès le lancement de l'exploitation, au niveau de l'entrée du site, cet aménagement permettra de restituer un réseau de sentier proche de l'état initial. Conformément aux mesures écologiques, ce chemin sera balisé et des panneaux signalétiques seront mis en place. De fait, l'accès au site par les promeneurs sera précisément localisé évitant une utilisation diffuse (actuellement plusieurs tracés de VTT, motocross, promeneurs parcourent le site) pouvant impacter et déranger la faune locale. A l'entrée de ce nouveau sentier, en accord avec les propriétaires, une zone de stationnement des véhicules de particulier pourra être créée.

Illustration 6 : Projet schématique de remise en état  
Réalisation : ARTIFEX 2023

**Légende**

**EXISTANTS**

- Belvédère et table d'orientation, pédagogique
- Chemins (non exhaustifs)

---

**AMÉNAGEMENT COORDONNÉ**

- Création d'un tronçon de chemin Sud
- Mise en place d'une signalisation pédagogique (thèmes : géologie / extraction...) installée dès le début de l'exploitation
- Haie multistratifiée (arbres, arbustes et couvre-sols) en lisière
- Haie multistratifiée (arbres, arbustes et couvre-sols) sur merlon

Fossés plus humides

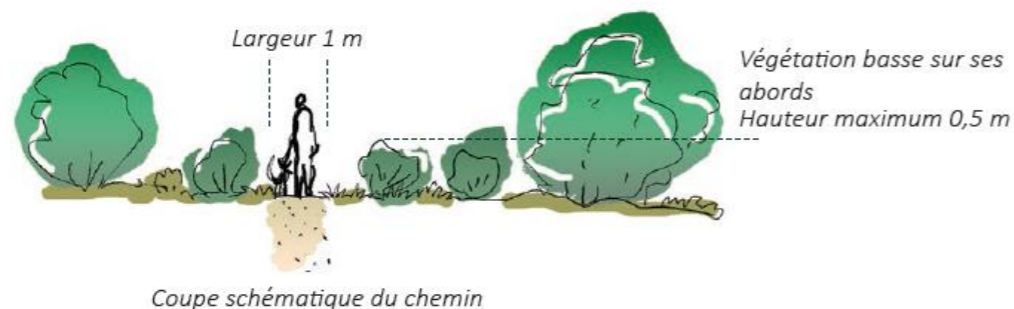
dont transplantation de beaux sujets arborés depuis le site vers les lisières \*

---

**REMISE EN ÉTAT**

- Comblement du terrain avec épaisseurs de terre végétale irrégulières, présence de cailloux ponctuels dont roches affleurantes
- Secteurs plus secs et végétation rase
- Gîtes à reptiles \*
- Aménagement d'un sentier avec végétation voisine basse\*
- Intégration de panneaux de gestion des usages en respect de la faune (ex : chien tenu en laisse"\*)
- Friche ponctuée de petits massifs ligneux

\* à localiser précisément avec un expert





**artifex**

SAS CLIMAX INGENIERIE  
4 rue Jean le Rond d'Alembert  
81000 Albi  
Tél. : 05 63 48 10 33 - [contact@artifex-conseil.fr](mailto:contact@artifex-conseil.fr) - RCS 502 363 948  
[www.artifex-conseil.fr](http://www.artifex-conseil.fr)

